

# Anne Davy dans le Monde du Droit

Retrouvez Anne Davy, associée, qui s'exprime pour le Monde du Droit à l'occasion de l'ouverture d'AdDen Grand Ouest : « Je souhaite proposer aux acteurs économiques et institutionnels locaux une offre juridique sur mesure et opérationnelle » Lire [l'article](#) :

## **Pouvez-vous nous décrire votre parcours ?**

Mon parcours est assez classique : j'ai débuté mes études supérieures à la faculté de droit de l'université de Rennes 1 avant d'intégrer le master II Contentieux publics de la Sorbonne. J'ai ensuite poursuivi mon cursus au sein de l'Ecole des avocats du Grand Ouest avant d'intégrer AdDen avocats en 2012 après des stages au sein de cabinets d'avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.

## **Quels sont vos objectifs pour AdDen Grand Ouest ?**

Proposer aux acteurs économiques et institutionnels locaux une offre juridique sur mesure et opérationnelle « à la AdDen ».

## **Qui a le plus influencé votre carrière ?**

L'ensemble des avocats du cabinet AdDen et tout particulièrement Elsa Sacksick qui m'a formée.

## **Quel est votre meilleur souvenir dans votre carrière ?**

Ils sont nombreux ! Mais j'ai une pensée particulière pour le jour si solennel de ma prestation de serment à la Cour d'appel de Rennes.

## **Quels sont vos domaines de compétences ?**

Le droit public en général mais mon expertise est orientée sur

le conseil en droit de l'urbanisme (réglementaire et opérationnel), de l'urbanisme commercial (analyse de la régularité des exploitations commerciales, audit des dossiers de demande d'autorisation en CDAC...) et de l'environnement (participation du public et affichage publicitaire notamment).

**Quelles sont, selon vous, les actualités marquantes de ces dernières semaines dans ces secteurs d'activité ?**

La loi ELAN !

**Qui conseillez-vous ?**

Majoritairement des personnes morales : acteurs économiques (tels les promoteurs et sociétés foncières) dans le cadre notamment du dépôt et de l'instruction de leurs autorisations administratives et les acteurs institutionnels (communes et établissements publics de coopération intercommunale) dans le cadre par exemple de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et de planification territoriales.

**Propos recueillis par Arnaud Dumourier ([@adumourier](#))**